

Mélissa Fardel

La participation
des victimes aux
procédures pénales
internationales et les
droits de l'accusé



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE
FACULTÉ DE DROIT

Schulthess
ÉDITIONS ROMANDES

§ 2019

Table des matières

Introduction.....	7
I. Le sujet et l'objectif de la thèse.....	7
II. L'intérêt, les difficultés et les enjeux du sujet traité.....	9
III. La terminologie et la délimitation du sujet.....	11
A. Victime.....	11
B. Participation des victimes.....	12
C. Droits de l'accusé.....	13
D. Droit international pénal et procédures pénales internationales.....	14
E. Crimes internationaux.....	14
IV. La structure de la thèse.....	15
Première partie : Les fondements juridiques et l'évolution de la participation des victimes aux procédures pénales internationales.....	19
Chapitre 1 : Des arguments pour une participation des victimes aux procédures pénales internationales.....	20
I. Les crimes internationaux et leur impact sur les victimes.....	20
II. L'importance de la justice pénale internationale pour les victimes.....	24
III. Les bénéfices de la présence des victimes pour la justice pénale internationale.....	28
IV. La justice pénale internationale et ses limites face aux victimes.....	31
Chapitre 2 : Les traditions juridiques et les théories relatives à la justification des peines pour expliquer la participation des victimes aux procédures pénales internationales.....	37
I. Les traditions juridiques et les procédures y relatives.....	37
A. La tradition romano-germanique et la tradition de la <i>common law</i>	38
B. La procédure <i>adversarial</i> et la procédure <i>non-adversarial</i>	39
C. La place des victimes dans les procédures <i>adversarial</i> et <i>non-adversarial</i>	42
D. L'influence sur le contenu de la justice pénale internationale.....	45
II. Les théories relatives à la justification des peines.....	46
A. Les théories traditionnelles : le rétributivisme et l'utilitarisme.....	46
B. Les théories traditionnelles et la place des victimes.....	48

C.	L'influence des théories traditionnelles sur la justice pénale internationale	49
D.	La justice réparatrice: un défi aux théories traditionnelles	51
Chapitre 3 : Les étapes essentielles de l'intégration des victimes dans les procédures pénales internationales.....		
		55
I.	Les TMI de Nuremberg et de Tokyo	55
II.	Le Mouvement en faveur des victimes et la Déclaration de 1985.....	60
III.	Les TPI pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda	67
A.	Le choix de la procédure	68
B.	Les conséquences de la procédure choisie sur la participation des victimes	71
IV.	Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale	77
A.	La participation des victimes et les négociations du Statut de Rome..	77
B.	Les victimes et le Règlement de procédure et de preuve	82
1.	La participation des victimes.....	82
2.	L'élaboration de la définition du terme « victime »	84
V.	Les tribunaux pénaux internationalisés.....	85
A.	Remarques préliminaires	85
B.	La nature des tribunaux internationalisés	87
C.	Les tribunaux internationalisés écartés des recherches	90
D.	Les tribunaux internationalisés inclus dans les recherches.....	93
1.	Les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens	93
2.	Le Tribunal spécial pour le Liban	95
Deuxième partie : CPI, CETC et TSL : Les régimes participatifs des victimes et leur relation avec les droits de l'accusé		
		99
Chapitre 1 : La définition du terme « victime ».....		
		100
I.	La définition selon le Règlement de procédure et de preuve de la CPI..	100
A.	Le critère de la personne physique	101
B.	La notion de préjudice	103
C.	Le critère du crime relevant de la compétence de la Cour	104
D.	Le lien entre le crime et le préjudice subi.....	105

II.	La comparaison avec les définitions données par les CETC et le TSL	107
A.	La définition selon les règles et la jurisprudence des CETC	107
B.	L'article 2-A du Règlement de procédure et de preuve du TSL.....	109
1.	La précision de la définition	109
2.	L'interprétation des éléments constitutifs de la définition.....	110
Chapitre 2 : Le statut de victime.....		112
I.	Le cadre légal de la participation des victimes devant la CPI, les CETC et le TSL	112
A.	La Cour pénale internationale	112
1.	L'art. 68-3 du Statut de Rome	114
2.	L'interprétation des éléments constitutifs de l'art. 68-3 du Statut de Rome 115	
a.	Les stades appropriés de la procédure	116
b.	Les intérêts personnels des victimes	120
c.	D'une manière qui n'est ni préjudiciable ni contraire aux droits de la défense et aux exigences d'un procès équitable et impartial.....	123
B.	Les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens .	126
C.	Le Tribunal spécial pour le Liban	129
1.	Le droit applicable	129
2.	L'examen des critères de l'art. 86-B du RPP.....	130
a.	Les intérêts personnels des victimes	131
b.	La notion de « vues et préoccupations ».....	132
c.	D'une manière qui n'est ni préjudiciable ni contraire aux droits de la défense et aux exigences d'un procès équitable et impartial.....	133
II.	Les modalités de participation des victimes	134
A.	Devant la Cour pénale internationale.....	134
1.	La représentation légale des victimes	134
2.	Les « vues et préoccupations » de l'art. 68-3 du Statut de Rome	137
3.	Le droit de produire des éléments de preuves et de contester l'admissibilité ou le bien-fondé des preuves	139
4.	Le double statut de victime et de témoin.....	142
5.	Les droits procéduraux des victimes anonymes.....	144

B.	Devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens.....	147
1.	La représentation légale des parties civiles	147
2.	La participation des parties civiles	148
3.	L'impossibilité du double statut de partie civile et de témoin	151
4.	L'anonymat des parties civiles	152
C.	Devant le Tribunal spécial pour le Liban.....	153
1.	La représentation légale des victimes	153
2.	Les droits de participation des victimes	153
3.	Le double statut de victime et de témoin.....	156
4.	L'interdiction de l'anonymat total devant le TSL.....	157
Chapitre 3 : Les rapports entre la participation des victimes et le respect des droits de l'accusé.....		159
I.	Un difficile équilibre.....	159
II.	La primauté des droits de l'accusé sur la participation des victimes	163
A.	La prévalence des droits de l'accusé sur la participation des victimes en cas de conflit.....	163
B.	La protection supérieure des droits de l'accusé en droit international	165
C.	Les droits de l'accusé ne prévalent pas de manière absolue sur les droits des victimes.....	168
III.	L'impact de la participation des victimes sur les droits de l'accusé : les critiques	171
A.	L'approche généreuse des juges vis-à-vis des victimes fait courir un risque à leur impartialité	171
B.	La participation des victimes affecte l'efficacité et la durée des procédures	173
C.	La participation des victimes porte préjudice à l'égalité des armes..	175
D.	La participation des victimes porte atteinte au principe de la présomption d'innocence de l'accusé.....	177
Chapitre 4 : Les réponses aux critiques		179
I.	En ce qui concerne l'efficacité des procédures.....	179
A.	L'exposé du problème et l'importance des juges dans sa résolution	179
B.	Les effets sur le droit de l'accusé à être jugé sans retard excessif.....	184

C.	Les solutions envisagées afin de garantir l'efficacité des procédures et le droit de l'accusé à être jugé sans retard excessif.....	188
1.	Les solutions issues des règles et de la pratique des tribunaux	188
a.	La représentation légale commune des victimes.....	188
b.	Des exemples de règles garantissant l'efficacité des procédures et le cas particulier de l'interdiction de participer au stade de l'enquête devant le TSL	191
2.	Des recommandations	192
II.	En ce qui concerne l'égalité des armes.....	196
A.	Les victimes ne sont pas des « seconds procureurs ».....	197
1.	La présentation d'éléments de preuve touchant à la culpabilité ou à l'innocence de l'accusé par les victimes	197
a.	Devant la CPI.....	197
b.	Devant le TSL	200
c.	Devant les CETC.....	201
2.	Le droit d'interroger des témoins ou l'accusé pendant le procès.....	201
a.	Devant la CPI et le TSL	201
b.	Devant les CETC.....	204
3.	Les intérêts des victimes ne coïncident pas toujours avec ceux du procureur	206
B.	La participation anonyme des victimes et l'égalité des armes	210
1.	L'exposé du problème	210
2.	Les mesures prises par la CPI pour limiter les effets de l'anonymat total des victimes sur les droits de l'accusé et l'avis du TSL à leur sujet	211
3.	Quelle est la solution la plus adéquate ?.....	213
C.	Des recommandations	216
III.	En ce qui concerne l'impartialité des juges et le principe de la présomption d'innocence de l'accusé	219
A.	L'exposé du problème.....	219
B.	Le droit de l'accusé à ce que sa cause soit jugée de façon impartiale	219
C.	Le principe de la présomption d'innocence	221
D.	La participation des victimes porte-t-elle préjudice aux principes de l'impartialité des juges et de la présomption d'innocence ?	222
	Conclusion	225

I.	La synthèse et les résultats obtenus.....	225
II.	La situation actuelle est-elle satisfaisante ?	232
III.	La participation aux procédures pénales internationales rend-elle justice aux victimes ?	234
IV.	Les observations finales	237
	Bibliographie	239
I.	Doctrine	239
A.	Ouvrages.....	239
B.	Articles et contributions à des ouvrages collectifs.....	241
C.	Rapports et autres publications.....	254
II.	Documents des tribunaux pénaux internationaux et internationalisés ..	256
A.	TPIY	256
B.	TPIR.....	257
C.	CPI	257
D.	CETC	260
E.	TSL.....	260
F.	Autres tribunaux pénaux internationaux et internationalisés.....	261
III.	Documents de l'ONU	262
IV.	Conventions et traités internationaux.....	264
V.	Autres documents.....	265
VI.	Jurisprudence.....	265
A.	TPIY	265
B.	CPI	266
C.	CETC	275
D.	TSL.....	277
E.	Autres.....	278
	Table des matières	279